



Mancebourg, le 9 octobre 2014

Copie de résolution

Municipalité Sainte-Hélène de Mancebourg

À une séance ordinaire, tenue le 7 octobre 2014 à laquelle étaient présents le maire Monsieur Florent Bédard et les conseillers et conseillères suivants:

Monsieur Rémi Morin
Madame Raymonde Petitclerc

Madame Angéline P. Corriveau
Monsieur Yvon Morin

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Sylvie Boutin Bergeron, sec. trés. et d.g. ainsi que Madame Geneviève Lapierre, sec. trés. et d.g. adj. étaient aussi présentes.

Résolution numéro : 14-10-209

Sauvons Postes Canada - Non aux compressions.

Attendu que Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

Attendu que Postes Canada n'a pas tenu de consultations publiques adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

Attendu que la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de millier d'emplois dans des collectivités partout au pays;

Attendu que Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

En conséquence, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu que la Municipalité Sainte-Hélène de Mancebourg:

- demande que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;
- demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

À noter : Le procès-verbal n'a pas encore été adopté.

Vraie copie certifiée par


Geneviève Lapierre

Sec. trés. et d.g. adj.

Pour la Municipalité